La justice britannique accorde le droit à Assange de faire appel de son extradition

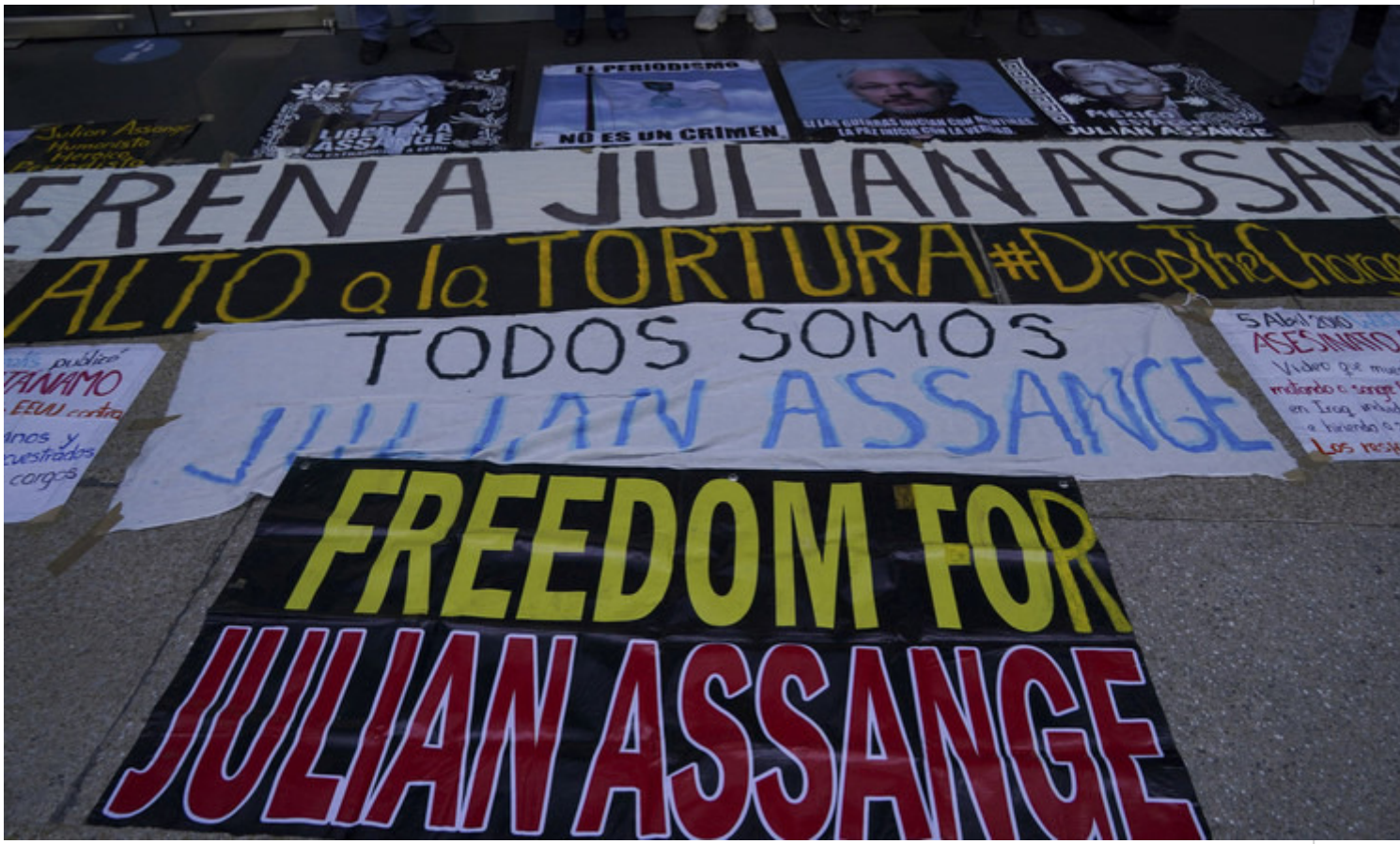

Londres, 24 janvier (RHC) Julian Assange a finalement été autorisé par la justice britannique à faire appel de son extradition vers les Etats-Unis.

Le fondateur de WikiLeaks risque 175 ans de prison pour avoir rendu publics des milliers de documents classifiés. Nouveau rebondissement dans l'affaire Julian Assange. WikiLeaks a confirmé ce 24 janvier que son fondateur avait été autorisé par la Haute Cour de Londres à faire appel de son extradition vers les Etats-Unis, réclamée par les autorités de ce pays. Il pourra donc défendre sa cause devant la Cour suprême britannique.

Des soutiens du fondateur de WikiLeaks s'étaient rassemblés devant la Haute Cour de Londres pour faire entendre leur voix avant l'annonce de la décision. S'exprimant devant l'assemblée, la compagne de Julian Assange, Stella Moris, a fait valoir : «Ce qui s'est passé aujourd'hui devant le tribunal est précisément ce que nous attendions [...] Nous avons gagné aujourd'hui.» «Nous continuerons à nous battre jusqu'à la libération de Julian», a-t-elle ajouté.

En décembre dernier, la justice britannique avait annulé son propre refus d'extradition prononcé en janvier et contre lequel les Etats-Unis avaient fait appel. Le fondateur de WikiLeaks risque 175 ans de prison aux Etats-Unis pour avoir rendu publics des milliers de documents classifiés. Le journaliste avait notamment révélé à la face du monde des crimes de guerre commis par l'armée américaine, en particulier en Irak et en Afghanistan. Julian Assange est actuellement détenu à la prison de haute sécurité de Belmarsh dans le sud de Londres.

Source Russie Today

---

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/283824-la-justice-britannique-accorde-le-droit-a-assange-de-faire-appel-de-son-extradition

Radio Habana Cuba